



**DECISION N°2023- 13**  
**PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE PLACETTE DE SOUTIEN**  
**ALIMENTAIRE EN FAVEUR DU VAUTOUR PERCNOPTERE**

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL 2021/09/21/09 du Comité Syndical en date 21 septembre 2021 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

Considérant que les cinq Parcs naturels régionaux (PNR) de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont associés fin 2018 pour la mise en œuvre d'un projet de restauration du Vautour percnoptère. Confrontés à une série de problèmes causée par la crise sanitaire liée au COVID 19, les PNR ont demandé un premier avenant en 2021 afin de prolonger l'échéance des 5 conventions les liant à l'OFB.

Toutefois, et comme indiqué dans le bilan du programme inter-parcs 2018-2022, de nouvelles difficultés apparues ces derniers mois nous ont empêché de concrétiser un aspect essentiel de ce programme, à savoir la mise en place d'une nouvelle placette de soutien alimentaire en faveur du Vautour percnoptère. En effet, alors que ce dossier avait bien avancé en 2021, des retards dans les échanges et le traitement des demandes d'autorisation nécessaires, consécutifs à des mouvements de personnel à la DDPP Vaucluse, ont compromis la finalisation des opérations avant la date butoir.

Il est donc proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de l'Office Française de la Biodiversité (OFB) afin de concrétiser cette action importante pour la diversification alimentaire du Vautour percnoptère et son maintien sur le territoire du Ventoux.

Cette subvention s'élève à hauteur de 5 428,32 € pour l'année 2023, montant correspondant à 80% des dépenses engagées, selon le plan de financement suivant :

Poste de dépense	Coût total de l'action pour l'opérateur (TTC)	dont auto-financements du PNR Mont-Ventoux (TTC)	dont financements OFB (TTC)
Partenariat du CEN PACA	1 938,10 €	387,62 €	1 550,48 €
Acquisition du matériel	4 847,30 €	969,46 €	3 877,84 €
<b>Total (€ TTC)</b>	<b>6 785,40 €</b>	<b>1 357,08 €</b>	<b>5 428,32 €</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100%</b>	<b>20 %</b>	<b>80 %</b>

DECIDE,

De solliciter auprès de l'Office Française de la Biodiversité une subvention spécifique à hauteur de 5 428,32 € pour 2023, correspondant aux 80 % de la dépense prévisionnelle, afin de permettre la création d'une placette de soutien alimentaire pour le Vautour percnoptère ;

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégué de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes ;

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse,

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

A Carpentras, le 10/07/2023

La Présidente du  
Parc naturel régional du Mont-Ventoux  
Conseillère Régionale

Jacqueline BOUYAC